

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire  
**Autor:** Sales, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-247831>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**

a  
**Porrentruy**

—  
**TÉLÉPHONE**

# LE PAYS

## DU DIMANCHE

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**

a  
**Porrentruy**

—  
**TÉLÉPHONE**

**LE PAYS**, 26<sup>e</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

26<sup>e</sup> année, **LE PAYS**

### BELLELAY

En vertu de la cession de territoire faite à Bellelay par le prévôt de Moutier, l'abbé avait le droit d'exercer la basse justice dans toute l'étendue de la courtine ; il pouvait faire venir les prud'hommes pour juger avec lui les causes soumises à leur compétence. Le droit de justice de l'abbé de Bellelay fut reconnu par l'évêque de Bâle, Humbert de Neuchâtel à la suite d'une enquête faite à Bellelay, le 1<sup>er</sup> août 1406, par le maire de Delémont, Petermann Huguenat, et par Hermann de Frongfourt, notaire et receveur à Delémont<sup>1</sup>). Il fut confirmé de nouveau par Philippe de Gundelsheim en 1429.

La compétence de l'abbé de Bellelay a probablement diminué avec le temps. Elle devait être, primitivement, celle qui appartenait au prévôt de Moutier. Si l'on peut en inférer de l'acte du 7 mai 1461, dans lequel le prévôt Jean de Fleckenstein a fait consigner les us et coutumes de la prévôté de Moutier, l'abbé devait trancher toutes les contestations en matière de police pouvant entraîner une simple amende.

En 1780, la justice de Bellelay était organisée comme suit : Le tribunal se composait de 12 juges dont 6 étaient nommés par l'abbé ou par le maire de la haute-paroisse (Genevez-Lajoux) ; ceux-ci nommaient à leur tour six autres juges ou assesseurs. Cette cour était présidée par le maire de la paroisse. Elle avait en outre un greffier. La justice se rendait au nom du souverain. La compétence de la cour se réduisait alors aux affaires de dettes et à des délits de peu d'importance.

En cas de descente et vue des lieux, les parties, pour éviter les frais, pouvaient demander

1) Archives de Bellelay, B. fol. 7 n. 430.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 2

### Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE  
par PIERRE SALES

Mais, après cela, il vint tant et tant de soldats allemands, des Saxons, des Bavarois, des Wurtembergeois, que toute ruse fut impossible ; il fallut loger l'ennemi. Et le spectacle de ce malheur public donna à Marceline un grand fond de sérieux, ce qui faisait dire aux parents de Césaire :

— Evidemment, évidemment, ça serait une bonne petite femme plus tard, si seulement elle avait un peu de bien.

Elle n'en aurait malheureusement pas : tandis que les Parisot, sans être des riches, commençaient de s'arrondir.

Les garçons aussi durent devenir sérieux. Il

que la cour ne fut composée que de six juges et du greffier. A chacun d'eux étaient dus un florin et un honnête repos. Aux séances extraordinaires, les juges ne recevaient qu'un pot de vin. Ils recevaient également un pot de vin dans toutes les causes où l'amende revenait au prince. Les sentences ordinaires coûtaient six deniers. Les témoins domiciliés dans la courtine recevaient un sou ; les étrangers étaient payés d'après la distance de leur domicile.

On devait payer 6 deniers et un pot de vin en cas d'appel devant la cour du châtelain de Delémont. Il fallait payer cinq sous quand le serment était exigé des témoins. La lecture d'un titre ou d'un acte coûtait un pot de vin. Les *avant-parliers* ou avocats étaient rétribués comme les juges.

La courtine de Bellelay relevait, comme la prévôté de Moutier, de la châtellenie de Delémont. Quelquefois le châtelain de Delémont, accompagné d'assesseurs, allait siéger à Bellelay pour statuer sur des causes de sa compétence.

Le vol récidivé, le meurtre et tous les cas pouvant entraîner la peine de mort étaient justiciables de la seigneurie de Delémont.

Les religieux de Bellelay ne se bornaient pas à manier la hache, la pioche et la bêche et à coloniser les terres dont ils avaient la propriété ; ils déployaient aussi une grande activité dans le domaine de la science. De nos jours, avec un peu d'argent, chacun peut se procurer des livres et se faire une bibliothèque plus ou moins considérable. Avant 1440, avant l'invention de l'imprimerie, pour avoir un livre, il fallait le copier d'un bout à l'autre, mot pour mot. C'était un long travail dont nous pouvions à peine nous faire une idée. Cette tâche était jadis celle des religieux surtout. Les couvents étaient alors ce que sont aujourd'hui nos imprimeries et nos librairies. Chaque couvent avait une salle où se

fallut supprimer les grandes excursions à travers la forêt, où, presque chaque nuit, des vedettes allemandes trouvaient la mort. Et, après l'affaire d'Etrépagny, où toute la garnison allemande fut égorgée par des soldats venus de Rouen, une lugubre terreur régna par le pays. Car ce fut une affaire terrible : les Français, en approchant d'Etrépagny, avaient sonné le clairon prussien ; les ennemis, surpris, furent tous tués. Vingt-trois officiers y restèrent. On enterra les soldats dans un champ et on ramena les chefs à Gisors, presque tous des colosses, dont les membres débordaient à tel point des cercueils fabriqués en toute hâte, qu'on avait dû attacher les couvercles avec des cordes. Avant d'ensevelir leurs morts, les Allemands de Gisors avaient brûlé Etrépagny ; et ils menaçaient d'incendier tous les villages environnants.

Aussi, quand, aux manœuvres, Césaire et Firmin mettaient sabre au clair et chargeaient et que le souvenir des douleurs, des humiliations de leur jeunesse éclatait en leur esprit, on avait peine à les maintenir dans le rang. Ces paisi-

copiaient les chefs-d'œuvre des temps antérieurs. Pénétrons dans l'une de ces salles. Nous voyons y régner la plus grande activité unie au silence le plus profond. Ici, des ouvriers préparent le parchemin et le rendent aussi fin, aussi doux que le papier dont nous nous servons aujourd'hui. Plus loin sont assis d'autres ouvriers traçant des lignes et réglant le parchemin avec un style en fer. Dans l'embrasure des fenêtres sont, debout devant un pupitre en chêne sculpté, les copistes graves et sérieux, copiant chaque mot avec un soin minutieux ; sur le parchemin glisse leur main assurée. Entourés de bocaux remplis de couleurs et de tout l'appareil du dessinateur, d'autres religieux dessinent d'une main habile d'artistiques initiales, le titre et les encadrements. Certains de leurs travaux sont de vrais chefs-d'œuvre et les couleurs qu'ils appliquent, les encres d'or et d'argent dont ils se servent seront encore, dans des centaines d'années, aussi fraîches, aussi vives et brillantes qu'au moment où l'artiste vient de terminer son travail. Le livre est enfin achevé, on le porte à un moine assis devant une petite table écartée et dont la tâche est de comparer à l'original le conte qui vient d'être écrit, et de découvrir les moindres fautes qui pourraient s'être gissées dans la copie. La révision terminée, il s'agit de donner au livre un vêtement convenable ; pour le lui faire, on se sert d'ivoire sculpté, de métal repoussé, de cuir façonné. Maintenant le livre est prêt ; c'est un nouveau trésor qui ira prendre sa place dans la bibliothèque du couvent. C'est ainsi que les œuvres de l'antiquité grecque et latine nous sont parvenues grâce à l'activité des moines que les sots traitent si volontiers de fainéants et d'ignorants. Un protestant, le Dr Sprecher de Bâle, porte sur eux un jugement tout différent. « Les couvents, dit-il, ont fait pour la science infinité plus que nous ne nous l'imaginons. Ne furent-ils pas au moyen

bles enfants de la terre étaient bien de ceux qui ne parlent pas souvent de la revanche, mais y songent toujours. Et on les considérait comme d'excellents cavaliers, et on croyait généralement, dans l'escadron, qu'ils n'attendaient plus longtemps le grade de brigadier.

L'attente fut un peu longue pourtant, parce que personne ne les protégeait ; et, lorsque les galons arrivèrent enfin, au 14 juillet, ce fut une déception pour les deux amis : Firmin seul était nommé brigadier... Pourquoi ?...

Les deux amis cherchèrent vainement la cause de cet oubli ; mais Césaire demeurait simple cavalier. Pour la première fois de leur vie, ils allaient être séparés. Pour la première fois aussi, ils éprouverent un peu d'humeur en montant à cheval et trouvèrent le soleil lourd, la route interminable de Paris à Longchamps, et ils ne prirent aucun plaisir à la revue.

Et lorsque, le soir, les chevaux pansés, ils se retrouvèrent dans la cour du quartier, ils étaient toujours obsédés de la même torturante pensée :

âge les refuges, les uniques refuges des sciences errantes, alors sans abri ? Ne les ont-ils pas cultivées et conservées ? Notre génération me paraît d'autant plus ingrate que, dans son sauvage orgueil, violent et audacieusement les droits de la propriété, elle s'attaque à ces vieux asiles de la science et s'efforce de les anéantir.

Tous ces travaux exécutés par les religieux de Bellelay n'entraînaient pas les salutaires exercices de la vie spirituelle et de la sanctification des âmes. La règle suivie à Bellelay était sévère. Toute l'année, les religieux se levaient à minuit pour chanter Matines et Laudes ; cet office durait 2 heures entières. Vers 2 heures, ils allaient chercher un peu de repos sur leur dur grapat. Avant 5 heures avait lieu le lever ; la méditation se faisait de 5 à 5 1/2 heures ; elle était suivie du chant de Prime et du chapitre dit des coupes. A 9 1/2 heures, chant de Tierce, puis grand'messe, chant de Sexte et récollection ; à 1 heure, None ; à 4 heures, Vêpres ; à 6 heures, souper ; à 7 1/2 heures, Complies ; à 8 heures, coucher.

(A suivre)

JECKER, curé.

## Causerie sur les abeilles

par Jos. BUCHWALDER, curé

(Suite)

La ruche Burki, autrement dite, *ruche à bâties chaudes* a de plus l'avantage de concentrer la chaleur dans les colonies, de bien protéger celles-ci contre les rigueurs de la saison, et de réduire au minimum la consommation hivernale. En outre, lorsqu'elle est établie en pavillon fermé, elle est la seule qu'on puisse visiter en tous temps. Elle a l'inconvénient, par contre, à cause de la position de ses rayons parallèles à la porte d'entrée, de restreindre l'arrivée de l'air extérieur dans la colonie, de conserver davantage les miasmes et l'humidité introduite, d'empêcher l'abeille, pendant les fortes chaleurs et les moments de grande récolte, de trouver immédiatement place libre pour rentrer et parvenir aux rayons éloignés et surtout... exige de l'apiculteur beaucoup de temps et de soins pour sa visite. Comme les rayons sont placés en face de l'opérateur, et remplissent en quelque sorte toute la ruche, il ne peut parvenir aux rayons antérieurs qu'en déplaçant tous les autres, et cette opération, au moment où la ruche compte une population de 60 à 100,000 abeilles, n'est jamais très agréable, pas plus que sans dangers. Les abeilles se pelotonnent au plafond, garnissent l'espace vide, et il faut une sage lenteur, beaucoup de soins et de circonspection pour remettre tout

— Pourquoi Firmin ?... Et pourquoi pas Césaire ?

Les nouveaux gradés ne vinrent pas chercher Firmin ; ils savaient que, malgré ses galons, il passerait la soirée avec son compatriote. On les vit, en effet, s'en aller lourdement, toujours droits et beaux, mais sans leur tourneur crâne des jours passés. Et ils marchèrent au hasard dans Paris, regardant, d'un œil terne, les illuminations.

Au bout d'une heure, Césaire disait :

— Où dinons-nous ?  
— T'as donc faim, toi ?  
— Ah, non !  
— Bon, moi non plus.

Vers onze heures, ils étaient de retour dans le quartier de l'Ecole militaire, sans bien savoir comment ils y étaient revenus. Ils avaient fait machinalement la promenade des grands boulevards, s'arrêtant à peine, tout silencieux, devant les monuments bordés de girandoles de gaz. Firmin parlait d'aller se coucher, mais Césaire protesta...

— Tu sais... Il faut bien que nous les arrosons tout de même !

Ne serait-ce qu'une bouteille de cidre mous-

en ordre, encore n'y parvient-on pas toujours tout de suite. Je ne parle pas des piqûres, l'apiculteur arrive à n'y plus faire attention.

Un autre inconvénient plus grave de cette ruche, c'est qu'on ne peut l'agrandir à volonté. On la construit généralement assez vaste pour les besoins ordinaires de l'année, mais quand une année est extrêmement mellifère, elle peut devenir trop étroite. Or, comme les fleurs ne conservent pas leur miel indéfiniment, mais ne le produisent avec abondance qu'à certains jours sous l'influence de certaines conditions climatiques favorables et le refusent à l'abeille le lendemain si des conditions contraires sont surveillées, il s'en suit qu'une bonne partie de la récolte peut ainsi être perdue et pour l'abeille et pour son propriétaire.

Un seul moyen permettrait de parer à cet inconvénient ; l'emploi de l'extracteur par lequel on viderait les rayons garnis pour les redonner aussitôt aux abeilles, mais ce moyen n'est pas toujours possible, puisque le miel ne peut pas être extrait à tout moment, mais seulement lorsqu'il est arrivé à maturité. Et fut-il même dans ce cas, l'extraction est un travail qui ne se fait pas un instant.

Enfin un dernier inconvénient de la ruche Burki provient de ce qui, à un autre point de vue, est un de ses avantages, je veux parler de sa construction et de la réunion de nombreuses colonies sous le même toit. Cela peut procurer plus de chaleur, mais cela peut amener aussi bien des pertes de reines. Et comment cela ? Par le transport des abeilles d'une ruche dans une autre colonie voisine. L'abeille, nous le savons, reconnaît sa demeure et y retourne toujours quand une circonstance ne l'en empêche pas. Dans la construction des pavillons, les apiculteurs ont soin de venir encore au secours de l'insecte en peignant les entrées de diverses couleurs pour lui permettre de se reconnaître plus facilement. Malgré cela, il peut arriver qu'une ruche soit envahie par des abeilles étrangères que les gardiennes vigilantes n'auront pas aperçues. Alors ce sont des guerres et parfois la perte de la reine. Les possesseurs des ruches Burki savent combien fréquemment des colonies deviennent orphelines au printemps alors qu'une première inspection a pourtant révélé la présence de la reine. A quoi en attribuer la cause ? Ordinairement à l'arrivée de ces abeilles étrangères dont je parle dont l'une ou l'autre n'aura rien eu de plus empressé que de massacrer la reine.

Malgré ces défauts, la ruche Burki aura encore longtemps des admirateurs et des partisans.

(A suivre).

seux... Et ils descendirent l'avenue Lowendaal pour gagner un tranquille petit débit de la rue Blomet où l'on vendait du vrai cidre. C'était le seul cabaret qu'ils connaissaient dans le quartier. Ils lui étaient fidèles, autant pour son cidre que pour son enseigne représentant le traditionnel bonhomme, en bonnet de coton, à cheval sur un tonneau. Mais, au moment où ils allaient y pénétrer, un remords traversa la tête de Firmin : si le patron allait le complimenter sur ses galons ?... Cela causerait une humiliation à Césaire. Il dit :

— Non..., allons plus loin, veux-tu ?

Césaire comprit et devint très rouge ; et il lui sembla que le bonhomme de l'enseigne se moqua de lui.

Ils se replongèrent dans la foule, et, au bout de quelques instants, ces bals en plein air, cette population grouillante, sous le rouge éclairage d'immenses lanternes, leur versait une première griserie. Déjà ils commençaient de rire en voyant des camarades éméchés par larges landes dans les rues vides de voitures. Ce Paris, transformé en une immense salle de fête, les conviait à s'amuser aussi, à prendre leur revanche de la longue vie de sagesse qu'ils y avaient

## POÉSIES

### AU RÉDACTEUR

Pas de repos pour le poète !  
Dans ce cas je courbe la tête :  
Vous en aurez bientôt assez.

\* \*

Amis lecteurs, vous connaissez Le fabulist incomparable... Ce qu'en lui je trouve admirable, C'est l'à-propos de ses leçons : Comme il a peint les francs-maçons Dans ce chat au regard modeste, Mais plus dangereux que la peste ! Car on se gare d'un fléau, Mais, hélas ! plus d'un sourceau, Dans sa trop candide ignorance Trompé par la belle apparence Et par la patte de velours, Voit trancher le fil de ses jours. Ce n'est qu'en mourant qu'il s'écrie : « O traître ! ô gredinerie ! Si j'avais su ! moi qui croyais, Pauvre coq, que tu m'en voulais ; Je trouvais ta voix impotente, Et je bénissais la fortune, D'être en sûreté loin de toi, Ma coqueluche et mon effroi.

\* \*

Lecteurs, faut-il que je traduise ? Vous n'aimez pas qu'on vous conduise Dans l'âpre sentier du devoir, Que l'on vous oblige de voir Et que sans pitié l'on réveille Cette foi d'autan qui sommeille : Vous avez tort, mes bonnes gens ! Vous l'apprendrez à vos dépens.

X XX.

### A quelques Suisses catholiques défenseurs de Dreyfus !

Avec qui voulez-vous être ?  
Avec les fils d'Israël ?  
Mais, en défendant le traître,  
Votre parti semble tel.

Regardez la compagnie :  
Les uns jurent par Calvin,  
Près d'eux sont les sans-patrie  
Aux chéquards donnant la main.

Le parti pris vous égare,  
Vous n'aimez pas les Français  
Et votre cœur se déclare  
Pour l'Allemand, je le sais.

Mais voyez ce qui proteste :  
Paysans, soldats, clergé.  
Rien que cela vous atteste  
Que les chefs ont bien jugé.

ménée. Et la vision de leur village et de tous ceux qui étaient là-bas, sans cesse jusqu'alors présente à leur esprit, s'effaçait peu à peu, et, avec cette vision, s'évanouissait la promesse, naïvement faite à Marceline. Et soudain, ils se trouvèrent attablés devant un litre de vin, dans un des plus vilains cabaret du quartier. Avant le premier verre, ils ne s'appartenaien plus.

Et, à partir de ce moment, ils furent perdus.

Il y avait là, dans un étroit jardin où fleurissait un unique pied de vigne vierge, une centaine d'hommes et de femmes buvant un vin exécrable et d'atroces liqueurs en faisant un effrayant tapage. La plupart des hommes étaient des soldats. Parmi eux, Firmin et Césaire aperçurent des camarades du 6<sup>e</sup> régiment, mais personne ne les reconnut. On était trop occupé à « beugler » un refrain de café-concert, en s'accompagnant à grands coups de verre sur la table. Ni Firmin ni Césaire ne connaissaient ce refrain, et cependant ils chantèrent à l'unisson, dès qu'ils eurent vidé la première bouteille, et ils en demandèrent une seconde.

(La suite prochainement.)